

Sommaire du règlement

3.1 REGLEMENT ECRIT

1ère partie - Dispositions générales

1. Application du règlement

2. Autres dispositions réglementaires applicables

3. Dispositions relatives aux risques naturels et technologiques

2ème partie - Règlement

Chapitre 1 : Description des zones destinations des constructions, usages des sols et natures d'activité

Chapitre 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Chapitre 3 : équipements et réseaux

3ème partie - Dispositions complémentaires

- Lexique
- Liste du patrimoine pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans les zones A et N
- Liste des essences locales
- Périmètre de bonne desserte en transport commun
- Carte des hauteurs du SPR de Dax
- Construction interdite le long des grands axes routiers
- Fiches typologiques
- Fiches patrimoniales

3.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

PLANS AU 1/5 000

Angoumé	Mées nord	Saint-Vincent-de-Paul nord
Bénesse-lès-Dax	Mées sud	Saint-Vincent-de-Paul sud
Candresse	Narrosse	Saunac-et-Cambran
Dax nord	Oeyreluy	Seyresse
Dax sud	Rivière-Saas-et-Gourby nord	Siest
Gourbera est	Rivière-Saas-et-Gourby sud	Tercis-les-Bains
Gourbera ouest	Saint-Pandelon	Téthieu
Herm nord	Saint-Paul-lès-Dax nord	Yzosse
Herm sud	Saint-Paul-lès-Dax sud	
Heugas		

PLANS AU 1/3 000 : Dax centre / Saint-Paul-lès-Dax centre

3.3 EMBLEMES RESERVES